

Fiche de données de Sécurité

1 - Identification du produit et de la Société

Nom du produit : **TEXTON CC 2000 Pro HM**

Fournisseur : **TEXTON BVR IMPORT EXPORT TRADING LIMITED**

Adresse : **20/22 Bedford Row
WC1R 4JS LONDRES
ROYAUME-UNI**

Téléphone : **(44) 117 923 0600**

Fax : **(44) 117 923 0063**

2 – Composition / informations sur les composants

Préparation :

- * Nature chimique : Préparation de polymère hybride, charges et additives
- * Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances dangereuses 67/548/EEG.

3 – Identification des dangers

- * Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse aux termes de la Directive Préparations Dangereuses 88/379/CEE.

4 – Premiers secours

- * En Général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais ne rien faire absorber à une personne inconsciente.
- * Inhalation : Transporter à l'air libre. Garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin..
- * Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou bien utiliser un nettoyant connu. **NE PAS UTILISER DES SOLVANTS ET DES DILUANTS.**
- * Contact avec les yeux : Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
- * Ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Poudres
Jet d'eau

Recommandations : Un incendie produira une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

6 – Mesures en cas de dispersion accidentelle

- * Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
- * Eviter d'inhaler les vapeurs.
- * Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
- * Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) et placer dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
- * Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- * Nettoyer de préférence avec un détergent.
- * Eviter l'utilisation de solvants.

7 – Manipulation et stockage

Manipulation

- * Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
- * Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistolage.
- * Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
- * Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8
- * Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
- * Observer les réglementations de la protection du travail.

Stockage

- * Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
- * Stocker entre 5° et 25°C dans un endroit sec, bien ventilé.
- * Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
- * Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

8 – Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- * Mesures d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail, il faut une extraction générale convenable.
- * Valeurs limites : Pas d'application
- * Valeurs limites d'exposition : Pas d'application
- * Protection respiratoire : Non obligatoire
- * Protection des mains : Non obligatoire
- * Protection des yeux : Non obligatoire
- * Protection de la peau : Non obligatoire

9 – Propriétés physiques et chimiques

Aspect

- * Etat physique : Pâte
- * Point éclair : Pas d'application
- * pH : 7
- * Viscosité : Pas d'application
- * Poids spécifique : 1,4 Kg/l
- * Limite d'explosion : Pas d'application
- * Solubilité dans l'eau : Insoluble

10 – Stabilité et réactivité

- * La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.
- * Polymérisation en contact avec l'eau.

11 – Informations toxicologiques

- * Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12 – Informations écologiques

- * Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
- * Tout écoulement du produit dans les égouts et les cours d'eau doit être évité.

13 – Considérations relatives à l'élimination

- * Ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cours d'eau.
- * Les déchets et les emballages usagés doivent être traités conformément aux réglementations locales.

14 – Informations relatives au transport

Transporter les produits conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

- * ADR/RID : Libre
- * IMDG : Libre
- * Polluant marin : non
- * ICAO : Libre

15 – Informations réglementaires

Aux termes de 88/379/CEE et ARAB art 723 bis, la préparation n'est pas classée comme dangereuse.

16 – Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive.

Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit pour lesquelles il est seul responsable.